

27 fév 2006 -13:07

Airbus SNBA au Rwanda

Le gouvernement belge est indigné de l'attitude des autorités rwandaises dans l'affaire de l'Airbus de la SNBA, qui, du 21 au 24 février 2006, est resté bloqué à Kigali. L'appareil n'a seulement pu quitter le Rwanda qu'après 72 heures de retard et qu'après des interventions répétées du Premier Verhofstadt et du Ministre De Gucht. Ceux-ci se réjouissent que les passagers bloqués ont enfin pu regagner leur foyer.

Le gouvernement belge est indigné de l'attitude des autorités rwandaises dans l'affaire de l'Airbus de la SNBA, qui, du 21 au 24 février 2006, est resté bloqué à Kigali. L'appareil n'a seulement pu quitter le Rwanda qu'après 72 heures de retard et qu'après des interventions répétées du Premier Verhofstadt et du Ministre De Gucht. Ceux-ci se réjouissent que les passagers bloqués ont enfin pu regagner leur foyer.

Communiqué de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt et du Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht. Bruxelles, le 24/02/2006. Le gouvernement belge est indigné de l'attitude des autorités rwandaises dans l'affaire de l'Airbus de la SNBA, qui, du 21 au 24 février 2006, est resté bloqué à Kigali. L'appareil n'a seulement pu quitter le Rwanda qu'après 72 heures de retard et qu'après des interventions répétées du Premier Verhofstadt et du Ministre De Gucht. Ceux-ci se réjouissent que les passagers bloqués ont enfin pu regagner leur foyer. Ne pas autoriser le départ d'un avion sans raison légitime est tout à fait contraire au droit international. C'est pourquoi le Chargé d'affaires rwandais a été convoqué aujourd'hui au Ministère des Affaires étrangères. Un appareil rwandais de la compagnie Silverback est retenu au sol en Belgique, depuis août 2005, pour des motifs de sécurité, après que de sérieux problèmes techniques qui contreviennent aux règles internationales en vigueur aient été constatés. Les autorités rwandaises en ont été informées dans le détail. En décembre 2005, un règlement visant à établir une liste communautaire de compagnies aériennes qui ne peuvent plus desservir les aéroports européens a été adopté par le Parlement européen et (à l'unanimité) par le Conseil. En application de ce règlement, la Belgique a fait savoir à la Commission que la compagnie Silverback fait l'objet d'une interdiction d'exploitation sur son territoire parce que celle-ci ne satisfait pas aux normes de sécurité internationales. Afin de respecter les droits de la défense (art. 7 de ce règlement), la Commission européenne a adressé un courrier le 21 février 2006 à Silverback. Le règlement européen prévoit clairement que les compagnies aériennes concernées peuvent être entendues et qu'elles peuvent faire connaître leurs arguments. Le même jour encore, les autorités rwandaises ont retenu au sol l'appareil de SNBA sans en communiquer de raisons fondées aux autorités belges. Des tous derniers contacts avec le gouvernement rwandais, il est apparu que ce dernier a établi un lien évident entre le blocage de l'avion SNBA et toutes les mesures susmentionnées prises à l'encontre de Silverback. Ceci est totalement inacceptable, d'autant plus que l'avion de SNBA répond à toutes les normes techniques internationales et est en état de navigation. La Belgique ne manquera pas d'informer ses partenaires de ces pratiques inadmissibles qui risquent d'entacher sérieusement l'image du Rwanda auprès de la Communauté internationale. Si de tels faits devaient se reproduire, cela risquerait alors d'avoir un effet néfaste sur la coopération entre les deux pays.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be